**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT REPUBLIQUE DE MALI**

 **DE L’ASSAINISSEMENT ET DU UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**

 **DEVELOPPEMENT DURABLE ---------------------**

 **-------------------------**

**DIRECTION NATIONALE**

 **DES EAUX ET FORETS**

 **------------------------**

**PROJET GRM/PNUD/FEM PIMS 3926**

**« EXTENSION ET RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES AIRES PROTEGEES AU MALI »**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**



**TERMES DE REFERENCE RELATIFS À L’EVALUATION FINALE DU PROJET ERSAP**

Mai 2017

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de leur mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet « ***Extension et renforcement du système des aires protégées au Mali* (PIMS 3926) »**

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

Projet Extension et renforcement du système des aires protégées au Mali (PIMS 3926)

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  |  |
| ID de projet du FEM : | 00076446 |   | *à l’approbation (en millions USD)* | *à l’achèvement (en millions USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00060646 | Financement du FEM :  | 1,768  | A confirmer par l’évaluateur |
| Pays : | MALI | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 0,500 | - |
| Région : | Afrique de l’Ouest | Gouvernement : | 1,600 | - |
| Domaine focal : | Diversité Biologique | Autre : | 9,250 | - |
| Objectifs FA, (OP/SP) : | SO1/SP3 | Cofinancement total : | 11,35 | - |
| Agent d’exécution : | PNUD | Coût total du projet : | 13,118 | - |
| Autres partenaires participant au projet : | Privés, ONG , Collectivités territoriales , société civile, association  | Signature du DP (Date de début du projet) :  | 13 Mai 2011 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :Décembre 2015  | Réel : Décembre 2017 |

historique et contexte

Le Gouvernement du Mali a identifié la conservation de la biodiversité comme une priorité et s’emploie à promouvoir l’extension et la gestion durable des aires protégées (AP) comme stratégies de conservation clés. En dépit de l’engagement des autorités nationales, peu de mesures concrètes ont été prises en vue de surmonter les obstacles à la création d’un système d’AP durable.

Au nombre des obstacles spécifiques à une conservation à long terme réussie au Mali figurent :

1) l’insuffisance du cadre institutionnel, juridique et stratégique en vue de consolider les succès en matière de conservation ; 2) l’absence de modèles appropriés pour l’intégration du tourisme, des moyens d’existence de rechange et de la mise en œuvre efficace en vue d’assurer la protection à long terme des principaux sites d’AP ; et 3) l’absence d’une stratégie intégrée pour la réduction de la pression au niveau des territoires sur les ressources naturelles.

Le projet s’attachera à surmonter ces obstacles grâce à l’amélioration de la situation institutionnelle, juridique et stratégique, la mise en œuvre de projets pilotes de gestion des aires protégées avec une large gamme d’approches de gestion dans le Sud-Est du Mali, et la conception et la mise en œuvre d’une approche de territoire qui intègre efficacement les activités de conservation des AP dans le territoire plus large grâce à une meilleure utilisation de la catégorie « biosphère » internationale.

L’accent mis sur le Sud-Ouest du Mali prendra en compte les objectifs globaux spécifiques de la conservation de la biodiversité, car cette zone figure parmi les dernières zones au Mali qui recèlent une importante biodiversité précieuse au plan mondial, notamment les chimpanzés de l’Ouest et l’antilope Derby. Etant donné que la zone a été isolée en raison du manque d’infrastructures et de ses caractéristiques climatiques et géologiques, les importantes ressources naturelles (eau, forêts, herbes) de la région sont soumises de plus en plus à la pression d’une population croissante (culture itinérante et cultures de rente), l’accroissement du surpâturage par les éleveurs de bétail nomades (transhumance), une exploration minière importante et un début d’exploitation des ressources minières, ainsi que la construction, à l’heure actuelle, d’une route principale de Bamako à Dakar.

Le projet passera en revue plusieurs modèles de gestion novateurs, notamment les concessions aux sociétés privées, le développement de l’écotourisme communautaire et privé, les partenariats avec les sociétés minières et l’intégration de l’analyse spatiale dans la planification de l’utilisation des terres afin d’identifier et de reproduire des approches réussies de la conservation de la biodiversité dans cette zone importante.

Le projet aidera également à maintenir l’intérêt du Mali pour la création d’un service national des aires protégées qui consolidera les leçons et aidera à appuyer la durabilité financière du système fragmentaire et menacé des aires protégées du pays. Le projet est nécessaire afin de renverser la tendance actuelle à la dégradation irréversible des écosystèmes importants et de la perte d’espèces menacées au plan mondial.

Le but du projet consiste à contribuer à la conservation de la biodiversité importante au plan mondial au Mali et, en particulier, de la riche biodiversité du Sud-Ouest du Mali où des mammifères, notamment l’élan de Derby et les chimpanzés de l’Ouest existent encore.

L’objectif du projet consiste à étendre le domaine protégé au Mali et renforcer, dans une large mesure, l’efficacité de la gestion du système d’aires protégées, en mettant l’accent, en particulier sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d’AP.

Les constats qui ont été faits sont indiqués ci-après : i) la couverture des aires protégées du Mali est insuffisante et ne permet pas de réduire la perte de biodiversité ; ii) cette perte de biodiversité est due à la désertification, à l’accroissement des pressions dues à l’homme, à l’augmentation de la demande pour les maigres ressources, et à l’évolution des pratiques de gestion de l’agriculture et de l’élevage ; et iii) il est nécessaire de surmonter plusieurs obstacles systémiques et spécifiques liés aux sites d’AP afin de résoudre les problèmes susmentionnés et leurs causes profondes (voir Section I, Première partie). Afin d’atteindre l’objectif susmentionné, les interventions du projet ont été réparties en trois composantes au titre desquelles trois « réalisations » sont attendues :

**Réalisation 1 :** Le cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées offre un cadre propice pour l’extension et la gestion durable du système d’AP.

***Produit 1.1 :*** *De nouveaux cadres juridique, stratégique, institutionnel et de régime foncier sont mis en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d’extension des AP et pour créer un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.*

***Produit 1.2 :*** *La Stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, entre autres facteurs pertinents, le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l’extension et la consolidation à long terme des AP, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d’AP et l’élaboration d’interventions immédiates sur les sites pour les AP ou les espèces les plus menacées qui dépendent d’une série d’AP.*

***Produit 1.3 :*** *Le système d’AP s’est développé formellement d’environ 1 150 km², suite à la création d’une nouvelle AP de base du côté malien de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé, à la définition sur le plan légal des corridors à usages multiples et des zones tampons et de transition (ZTT) des Réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé, assurant une protection accrue pour les passages de migration le long des écosystèmes riverains critiques (forêts galeries) dans le domaine de l’AP et la création de nouvelles réserves gérées par les communautés.*

***Produit 1.4 :*** *La DNEF et le nouvel Office des AP ont la capacité (développée grâce aux programmes de certification de la formation) de participer à des partenariats de gestion stratégique des AP (notamment avec les opérateurs touristiques et les pays voisins).*

***Produit 1.5****: Une stratégie pour la gestion financière consolidée et efficace du système national d’AP du Mali a été élaborée et mise en œuvre au départ (en mettant à profit le potentiel de développement de l’écotourisme).*

**Réalisation 2 :** Des modèles de gestion dans trois unités d’AP pilotes fourniront des exemples reproductibles de pratiques optimales pour une gestion économique et durable des AP au Mali.

 ***Produit 2.1*** *Les trois zones d’AP pilotes, représentatives de la mosaïque de l’écosystème du Sud-Ouest du Mali, sont opérationnelles (disposent d’un personnel, d’équipements et d’infrastructures de gestion appropriés) et comptent sur les plans et engagements du financement privé et de l’Etat pour couvrir les dépenses actuelles des AP.*

***Produit 2.2*** *Outils pour une gestion efficace des AP*

***Produit 2.3*** *Au moins un partenariat modèle pour la gestion durable des réserves de faune gérées par le secteur privé est mis au point et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les faiblesses des modèles de gestion existants.*

***Produit 2.4*** *Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités sont renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et de respecter les règlements de conservation en vigueur pour les AP susceptibles d’être appliqués et assurer la participation à des activités de moyens d’existence de rechange et d’écotourisme.*

**Réalisation 3 :** La conservation dans le territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali permettra de réduire les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.

***Produit 3.1*** *Des corridors de migration spécifiques et des zones tampons et de transition (ZTT) de deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et du Bafing-Falémé) sont classés et gérés efficacement en tant qu’AP de la Catégorie VI de l’UICN (aires protégées de ressources gérées).*

***Produit 3.2*** *La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice approfondi et participatif de répartition en zones et la planification de la gestion intégrée dans le cadre des mécanismes de développement local, qui soient tous approuvés par les autorités gouvernementales aux niveaux national et local, le secteur privé, les parties prenantes communautaires et les ONG.*

***Produit 3.3*** *La mise en place d’un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribuera à améliorer les efforts de gestion des AP sur le terrain.*

**Réalisation 4 : la gestion du projet**

***Gestion du projet***

Le projet est exécuté sur une période finale de six années en vue de pouvoir finaliser certaines activités et préparer la prochaine phase. Le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD) est l’institution publique responsable de l’exécution du projet et tient lieu d’organe d’exécution (OE). Le PNUD est l’Agence d’exécution (AE) du projet. Le projet est exécuté sous la modalité NEX, conformément à l’Accord d’assistance de base standard signé (SBAA, 1978) entre le PNUD et le Gouvernement du Mali.

Le Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable (MEADD) assume la responsabilité générale de l’exécution du projet et la réalisation en temps opportun et vérifiable des objectifs et réalisations du projet. Il apportera le soutien et les moyens nécessaires pour l’exécution de toutes les activités du projet. Le MEADD préside le Comité de pilotage du projet (CPP).

Le comité de pilotage du projet tient lieu d’organe de coordination et de prise de décision du projet. Les réunions du CPP sont présidées par le MEADD. Il se réuni en cas de besoin, mais au minimum une fois tous les 6 mois afin de faire le point de l’état d’avancement du projet, d’approuver les plans de travail et les principales réalisations du projet. Le CPP veille à ce que le projet demeure en bonne voie en vue de réaliser des produits de qualité nécessaires à l’atteinte des objectifs fixés dans le document de projet.

***Zone d’intervention du projet***

La zone d’intervention du projet est le Sud-Ouest du Mali notamment dans la Région administrative de Kayes et dans les Cercles de Bafoulabé, Kéniéba et Kita. Les aires spécifiques pour les interventions sont décrites ainsi qu’il suit :

Tableau des Aires protégées où intervient le projet (dans le Sud-Ouest du Mali)

| **AP ou complexe d’AP** | **Unités d’AP dans la zone du projet [1]** | **Superficie (ha)** | **Catégorie de l’UICN**  | **AP existantes/nouvelles AP** | **Brève description comprenant les caractéristiques écologiques et le niveau de menace et de dégradation [4]** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Intervention primaire (complexe d’AP)** **Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé (proposée)***zone de base située sur le territoire malien estimée à 332 639 ha* | Parc national du Wongo\* | 53 499 | II | Existante | Deux types de végétations dominent : 1) la savane caractérisée par la présence d’une couche herbacée et d’espèces ligneuses, notamment les écosystèmes de savane herbeuse, de savane d’arbustes, de savane et de plaines surélevées ; et 2) les forêts sèches et les forêts galeries. Trente-une (31) principales espèces de mammifères ont été inventoriées en 2002, notamment le singe rouge (*Erythrocebus patas*), le chacal (*Canis aureus*), le chat sauvage (*Felis silvestris lybica*), l’antilope des sables (*Hippotragus equinus*), le lièvre (*Lepus sp*), etc. En outre, la zone abrite la population la plus au Nord des chimpanzés de l’Ouest (*Pan troglodytes verus)*, l’élan géant (Derby) (*Taurotragus derbianu*), le buffle nain de savane (*Syncerus caffer nanus*) et le lion. Il existe environ 50 espèces d’oiseaux. Il existe 102 558 habitants dans la zone et la densité moyenne est de 6 habitants au km². |
| Parc national du Kouroufing\* | 55 770 | II | Existante |
| Sanctuaire des chimpanzés du Bafing\* | 67 200 | IV | Existante |
| Zone d’intérêt cynégétique de Flawa | 73 940 | VI | Existante |
| Réserve de faune de Mandé Wula\* | 39 050 | IV | Récente |
| Réserve de faune de Néma Wula | 44 730 | IV | Récente  |
| Zone d’intérêt cynégétique de Gadougou II  | 31 220 | VI | Nouvelle |

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

L’évaluation vise à apprécier le niveau des résultats atteints par rapport aux objectifs définis et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages du projet.

BUT, Approche et méthode d'évaluation

Le but visé est de :

* Évaluer le taux d’exécution au niveau global et par produit ;
* Analyser les points forts et les faiblesses de l’exécution du projet ;
* Évaluer la qualité (efficacité et efficience) du projet en terme d’impacts actuel et futur ;
* Évaluer l’Unité de Gestion du projet et son action au regard de la mise en œuvre du projet ;
* Évaluer le niveau de progrès dans le développement des capacités des parties prenantes ;
* Évaluer les résultats obtenus du projet et sa visibilité ;
* Évaluer les acquis en lien avec les objectifs et les résultats du projet ;
* Apprécier l’évolution des indicateurs du cadre logique du projet ;
* Orienter la réflexion pour une éventuelle nouvelle phase du projet.

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses à l’annexe C des présents termes de référence. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre en annexe du rapport final.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain **à Bamako** et **dans les Cercles de Bafoulabé, Kéniéba et Kita**. Un programme de visite sera élaboré en fonction des conditions d’accessibilité et de sécurité des sites.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

* L’Administration de tutelle (MEADD, DNEF et ses démembrements au niveau régional et local) ;
* Bureau Pays du PNUD ou « CO » et son Unité « Environnement et Développement Durable »;
* Point Focal Opérationnel du FEM ;
* Equipe du projet ;
* Membres du comité de pilotage
* Parties prenantes sur le terrain : Conseils de cercle, communes partenaires, administration locale, services déconcentrés de l’état au niveau local, représentants des populations,
* ONG partenaires : Synergie Environnement, PACINDHA.

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur jugera utiles pour cette évaluation. La liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe à l’[annexe B](#_TOR_Annex_B:) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir  [annexe A](#_TOR_Annex_A:)) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D.](#_TOR_Annex_D:)

|  |
| --- |
| **Notes d'évaluation :** |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation***  | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation au démarrage |       | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |       |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |       | Qualité de l’exécution : agence d’exécution  |       |
| **Qualité globale du suivi et de l’évaluation** |  | **Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution** |  |
| **3 Évaluation des résultats**  | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** | **4 Durabilité** | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** |
| **Pertinence**  |  | **Ressources financières :** |  |
| **Efficacité** |  | **Sociopolitique :** |  |
| **Efficience**  |  | **Cadre institutionnel et gouvernance :** |  |
| **Note globale de la réalisation du projet** |  | **Environnemental :** |  |
|  |  | **Probabilité globale de la durabilité :** |  |

A propos des critères de base

**Pertinence**

Il s’agira d’apprécier dans quelles mesures, les activités menées dans le cadre de chacun des produits du projet répondent aux attentes et priorités des acteurs principaux concernés par le projet, plus particulièrement les gestionnaires, les autorités communales et autres parties prenantes du projet.

La conception du projet est-elle en accord avec les politiques et stratégies nationales et celles des Nations Unies (SCRP, UNDAF, plans de développement, stratégies et politiques Sectorielles Nationales, les OMD, etc…) ?

Le projet est- il en accord avec l’objectif stratégique pour la biodiversité et le programme stratégique 3 (PS3) du Fonds pour l’Environnement Mondial ?

Les indicateurs de suivi et évaluation du projet sont-ils appropriés pour rendre compte de l’efficacité de l’action ?

Les activités développées ont- elles pu répondre aux priorités pour l’atteinte des résultats dans les délais et selon la qualité requise ?

**Efficience**

L’évaluation finale devra se prononcer sur l’efficience de l’intervention du projet ERSAP. Elle analysera tout retard, contrainte ou problème que le projet a rencontré et tirera les leçons utiles pour une éventuelle phase d’extension du projet.

**Efficacité**

L’évaluation finale devra se prononcer par rapport à la réalisation des objectifs spécifiques et l’utilisation par les bénéficiaires des résultats. Elle expliquera les écarts constatés et les raisons d’atteinte (partielle ou satisfaisante) ou de non atteinte des résultats. Elle analysera les risques et les impacts du projet. Également les leçons apprises et les bonnes pratiques seront évaluées et les approches pour leur internalisation et diffusion seront définies.

De façon concrète, l’évaluation permettra de répondre aux questions ci-après :

* Quel est le niveau de mise œuvre actuel des produits du projet ;
* Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre qui ont affecté la mise en œuvre du projet ? Comment ces facteurs ont-ils pu limiter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?
* Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, du FEM, du Gouvernement sont-elles anticipées et mobilisées dans les délais appropriés ?
* La stratégie du partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace ? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
* Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par le PNUD que par les partenaires de mise en œuvre, ont- elles été appropriées et efficaces ?
* Le projet a -t-il fonctionné avec l’effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution des tâches ?
* Les mécanismes adéquats de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

**Durabilité**

**Durabilité environnementale :** L’évaluation finale appréciera les principales questions de durabilité environnementale liées aux aires protégées et leur prise en compte par les activités du projet notamment celles pour éviter la déforestation des savanes boisées /forêts galeries, les feux de brousse, l’exposition des sols aux flancs de collines et l’érosion subséquente. L’évaluation finale appréciera la durabilité du réseau d’AP du Mali à travers le renforcement du réseau d’AP et l’analyse des capacités de gestion par le biais de la création d’un Office de gestion des AP. L’évaluation analysera la viabilité accrue et à long terme des mammifères très menacés d’Afrique de l’Ouest, la conservation efficace des aires protégées de base et des principaux corridors de migration, ainsi que la réduction de la pression sur les ressources naturelles critiques limitées dans le Sud-Ouest du Mali. Elle appréciera les différentes composantes du projet et la collaboration avec les projets partenaires contribuant à la promotion des moyens d’existence de rechange durables, notamment l’apiculture durable, la réduction des feux de brousse allumés pour la production de miel, l’agriculture durable dans les sites d’intervention pilotes et les activités de chasse durables cogérées avec les comités de surveillance villageois.

**Durabilité financière :** L’évaluation finale appréciera la pertinence de la création d’un Office de gestion des AP en tant qu’institution semi-autonome qui permettra de rendre la gestion financière des AP plus efficace. L’évaluateur analysera le document de stratégie de financement durable et fera des propositions pour son amélioration.

**Durabilité sociale :** L’évaluation analysera la durabilité sociale à travers la mise en œuvre des activités de moyens d’existence de rechange pour les populations locales (notamment les femmes). Ces activités seront directement financées par le projet et viseront à améliorer sensiblement les conditions de vie des populations cibles. Il s’agit de la transformation des produits forestiers non ligneux (PFLN), le maraichage, les moulins. L’évaluateur analysera l’engagement des autorités villageoises, communales dans la mise en œuvre du projet et dans la conception de tous les plans communaux d’action environnementale élaborés dans le cadre du projet. L’évaluation analysera le degré d’internalisation des acquis et bonnes pratiques et le niveau d’engagement de tous les acteurs et parties prenantes à l’appropriation et au respect des modèles de gestion mis en place.

**Durabilité institutionnelle :** l’évaluateur analysera les entraves à la création d’un Office de gestion semi-autonome des AP. La création de cet Office permettra d’améliorer la durabilité institutionnelle et de conjuguer les efforts en vue d’assurer la gestion durable des AP grâce à la centralisation et à la consolidation des progrès réalisés à travers le pays. L’Office pourra soutenir également les groupes émergents de la société civile (ONG, associations de chasseurs, etc.) et rendre leurs activités plus efficaces. Il évaluera le niveau de renforcement des capacités des agents de la DNEF, des comités villageois de surveillance, des femmes formées. La mission donnera des pistes pour la consolidation des acquis.

**La reproductibilité** Les modèles de gestion initiées au cours du projet ont-ils générés un effet d’entrainement important et suscité une prise de conscience selon laquelle les aires protégées sont en effet une priorité pour les politiques, les communautés riveraines. Ces modèles de gestion ont- ils pu changer le mode de gestion traditionnelle des ressources dans la zone d’intervention du projet.

***Impact :*** la mission analysera les effets/impacts du projet sur les bénéficiaires, institutions partenaires et groupes cibles. Ces changements sont-ils durables ?

Quelle est la nature de ces changements positifs, négatifs, indirects, intentionnels, non-intentionnels? y a- t- il une relation entre les changements observés et la présence du projet ?

L’équipe d’évaluation finale est amenée à formuler des indications sur les effets/impacts possibles qui peuvent surgir après le projet ?

***Risques :*** la mission analysera les impacts des risques sur les résultats et la pérennisation des acquis du projet.

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autre
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Totaux |  |  |  |  |  |  |  |  |

Intégration – “Mainstreaming”

Les objectifs des projets financés par le FEM et soutenus par le PNUD sont généralement exécutés en cohérence avec les objectifs de développement des Nations Unies (UNDAF et Programme Pays du PNUD) ainsi qu’aux priorités nationales. Pour ce projet, la mission évaluera la cohérence du projet avec les priorités nationales et vérifiera dans quelle mesure projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet a atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [[2]](#footnote-2)

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD au Mali. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total *25* jours selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | 04 jours | *Dateà préciser* |
| **Mission d’évaluation** | 10 jours  | *Dateà préciser* |
| **Projet de rapport d’évaluation** | *08* jours  | *Dateà préciser* |
| **Rapport final** | 03 jours  | *Dateà préciser* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie le rapport au CO du PNUD et à la direction du projet |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, CO du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au CO pour dissémination parmi les parties prenantes, examiné par le Conseiller Technique Régional (RTA), la direction du projet et le Point Focal Opérationnel du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé  | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport | Envoyé au CO pour approbation et après aux fins de téléchargement sur le site du Evaluation Resource Center (ERC) du PNUD. <http://erc.undp.org//>  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

**L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants indépendants : un chef d’équipe expert international (ayant l’expérience des projets et des évaluations dans d’autres régions du monde) et un expert national.**

**Le chef d’équipe, évaluateur international** doit être un professionnel expérimenté, avec une expérience professionnelle pertinente d’au moins 10 ans, et préférablement francophone mais qui maitrise bien l’Anglais. Il doit disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Il sera chargé de préparer et finaliser le rapport.

**Le consultant national** doit connaître les aires protégées du Mali, ainsi que le programme du PNUD et du FEM au Mali et est appelé à accompagner la mission de l’évaluateur international sur le terrain, en tant que **facilitateur,** mais ne sera pas responsable ni du rapport, ni des opinions d’évaluation.

**Le candidat au poste d’évaluateur international doit posséder les qualifications suivantes :**

**Education**

* Diplôme Universitaire de niveau Bac +5 dans un domaine académique pertinent, comme la gestion de la faune, les sciences environnementales, la géographie, les études du développement ou diplôme équivalent.

**Expérience**

* 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la faune, des aires protégées, de l’environnement et du développement
* Connaissances approfondies dans le domaine de gestion des aires protégées, de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ;
* Une expérience antérieure avec des évaluations indépendantes des projets de développement, démontrée à travers la formulation de rapports de qualité approuvés et publiés ;
* Une expérience avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats, y compris dans l’application d’indicateurs SMART ;
* Expérience en liaison avec le gouvernement et les organisations internationales (PNUD et FEM) ;
* Expérience dans la collaboration avec le FEM ou les évaluations du PNUD/FEM

**Langue**

* Une excellente maîtrise de la langue française et de l’anglais sont exigées tant écrite qu’orale

**Le consultant national facilitateur doit posséder les qualifications suivantes**

**Education**

Diplôme Bac+5 ou équivalent en gestion de la faune, les sciences environnementales, la géographie, les études du développement ou diplôme équivalent.

**Expérience**

* 05 ans minimum d’expérience professionnelle pertinente dont 3 ans dans les évaluations de projets
* Une connaissance du projet est un atout ;
* Une connaissance des interventions du PNUD et du FEM peuvent constituer des atouts ;
* Une excellente maîtrise de la langue française est exigée tant écrite qu’orale.

Le consultant international et le consultant national seront recrutés sur la base des procédures du PNUD.

L’évaluateur international ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflits d’intérêts avec les intérêts liés au projet.

**Durée indicative :** **25 jours** ouvrables pour le consultant évaluateur international, chef d’équipe et **20 jours** ouvrables pour le consultant national associé.

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe D) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

MODALITES DE PAIEMENT

Modalités de paiement et spécifications pour le consultant évaluateur international

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *20 %* | À la signature du contrat |
| *30 %* | Suite à la présentation et l’approbation du 1er projet de rapport d’évaluation finale |
| *50 %* | Suite à la présentation et l’approbation (par le CO et le RTA du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif  |

**Modalités de paiement et spécifications pour le consultant facilitateur national**

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *20 %* | À la signature du contrat |
| *40 %* | Suite à la présentation et l’approbation du 1er projet de rapport d’évaluation finale |
| *40 %* | Suite à la présentation et l’approbation (par le CO et le RTA du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif  |

Processus de candidature

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

| **Objectif/ réalisation** | **Indicateur** | **Référence** | **But à la fin du projet** | **Source d’information** | **Risques et hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif : Etendre la couverture du domaine des aires protégées du Mali et améliorer l’efficacité de la gestion du système d’aires protégées, en mettant l’accent sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d’AP. | 1. Augmentation de la superficie du territoire national gérée sous forme d’aires protégées | * 5,6 millions d’hectares d’aires protégées classées (4,5 % de la superficie du Mali), dont au moins 350 000 ha sont des parcs sur papier dans le Sud-Ouest du Mali.
* Les principaux habitats dans la région du Bafing-Falémé-Baoulé demeurent non protégés ou sont classés récemment.
* Aucune réserve de biosphère transfrontalière
 | * Le domaine national des AP comprend au moins 5,7 millions d’ha d’AP classées (plus de 4,6 % de la superficie du Mali, y compris 100 000 ha de nouvelles aires protégées créées).
* 350 000 ha d’anciens parcs sur papier et 100 000 ha de nouvelles AP dans la région du Bafing-Falémé-Baoulé font l’objet d’une bonne gestion.
* La réserve de biosphère transfrontalière est créée.
 | Lois et décretsRésultats du METT  | Risques : Manque d’engagement du gouvernement à apporter les changements nécessairesHypothèse : Le gouvernement s’engage et soutient le nouvel Office de gestion des AP. |
| 2. Amélioration des notes moyennes au titre du METT pour les aires protégées du Mali | Notes moyennes au titre du METT de 17,5 % | Note moyenne au titre du METT : 28 %  | Application de l’Evaluation à mi-parcours (EMP) du METT et Evaluation finale (EF) |
| 3. Réduction de la conversion des forêts galeries et des savanes arborées en terres agricoles | Déforestation annuelle : forêts galeries savanes arborées  | Forêts galeries : 0,5 %Savanes arborées : 2 % par an (y compris l’agriculture par rotation) | Données de télédétection et analyse  |
| Réalisation 1 : Le Cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées crée un cadre propice pour l’extension et la gestion durable du système d’AP.  | 1. La superficie totale des terres représentatives des zones de forêts soudaniennes et soudano-guinéennes du Sud-Ouest du Mali et couverte par un statut de protection officiel en tant qu’aires de base dans la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé existante et la partie malienne proposée pour la réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé  | 731 527 hectares d’aires protégées de base classées | Au moins 860 000 hectares d’aires protégées de base classées | Rapports annuels de la DNEF, METT complet, Journal officiel | Risque : Le manque de volonté politique ralentit le processus réglementaire et administratif.Hypothèse : Volonté politique suffisante pour les produits proposés du projet  |
| 2. Tableau de notation de l’évaluation des capacités [Voir Annexe 2] | Systémique 10/30 32 %Institutionnel 11/45 27 %Individuel 7/21 33 %Moyenne 28/96 29 % | Systémique 18/30 57 %Institutionnel 24/45 51 %Individuel 10/21 46 %Moyenne 52/96 54 % | Evaluation des capacités Tableau de notation appliqué pendant l’EMP et l’EF |
| 3. Tableau de notation de la durabilité financièreComposantes :1) Cadres juridique, réglementaire et institutionnel ;2) Planification des activités et outils pour la gestion économique ;3) Outils pour la génération de revenuTotal/moyenne | [Voir Annexe 3] 9,0 % (7/79) 6,6 % (4/61) 5,3 % (3/57) 7,1 % (14/197) | But20 %20 %20 %Total - 22 %  | Durabilité financière Tableau de notation appliqué pendant l’EMP et l’EF |
| Réalisation 2 : Des modèles de gestion dans trois unités d’AP pilotes fournissent des exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion en vue d’assurer une gestion économique durable des AP au Mali. | 1. Efficacité de la gestion des AP dans les sites de projet (notation METT – points totaux possibles = 102)[Voir Annexe 3] | Kouroufing 17Wongo 18Sanctuaire des chimpanzés 18WR de Mandé Wula 18CFR de Yoroya 13 | Kouroufing 22Wongo 23Sanctuaire des chimpanzés 23WR de Mandé Wula 23 CFR de Yoroya 17 | Application du METT pendant l’évaluation à mi-parcours (EMP) et l’évaluation finale (EF) | Risques : Risque opérationnel dû à l’insuffisance du financement et de la collaboration des partenairesHypothèses : Bonne collaboration avec le gouvernement aux niveaux régional et local, avec les parties prenantes locales et les partenaires au projet  |
| 2. Outils de gestion de base des AP en place : plan de gestion, gestionnaire, personnel et ressources des AP disponibles | Aucun plan de gestion actif pour l’une des AP pilotesAucun personnel permanent ou de gestion pour l’une des AP pilotes | Plans de gestion disponibles en ligneGestionnaire et personnel en place et formés  | Plans de gestion et rapports annuels des AP  |
| 3. Les moyens d’existence de rechange génèrent des revenus plus élevés pour les populations locales.  | Aucune activité économique d’écotourisme dans la région  | Trois (3) nouvelles opérations d’écotourisme à base communautaire génèrent des revenus et des emplois. | Rapports annuels de projet Questionnaires  |
| Réalisation 3 : La conservation du territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduit les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité. | 1. Situation quantifiable du couvert végétal dans les zones tampons et de transition (ZTT) de la biosphère du Bafing-Falémé  | Aucune carte exacte de l’utilisation des terres de l’AP et de la ZTT disponibleAucun découpage en zones marquéesAucun statut juridique clair pour la ZTT des réserves de biosphère | Photographie aérienne et images satellitaires traitées dans le SIGZTT clairement marquée au sol – observation directeStatut juridique clarifié et compris par 50 % des chefs de village dans les villages environnants (questionnaires) | Produits du SIG Rapports annuelsVérification sur le terrain | Risques : Forte augmentation de la population ou d’autres pressions dans la zone cible du projetHypothèses : Solide partenariat avec le gouvernement, le secteur privé et d’autres partenaires |
| 2. Stabilisation du nombre et distribution des espèces de faune menacées faisant l’objet d’indicateurs ou migratoires dans les habitats critiques | Elan de Derby : 0,01 individu/ km2 (estimation) Antilope rouanne : 0,47 individu/km2 Buffle : 0,12 individu/km2Hippopotame - inconnuLion - inconnuChimpanzés – entre 1 800 et 3 500 individus au Mali | Augmentation moyenne de 10 % de la densité de la population à la fin du projet (enquêtes)Carte de distribution des espèces | Inventaire et rapports de suivi écologique |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

1. Document de projet du PNUD
2. Plans de travail et budgets du projet
3. Rapports des comités de pilotage
4. Rapport techniques et publications du projet
5. Rapport de démarrage du projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports de mission pour la sensibilisation
8. Série de rapports de formation des acteurs du projet
9. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels
10. Rapports d’audit 2014 et 2015
11. Rapport de mission de contrôle forestier
12. Série de rapports annuels 2011 à 2015)
13. Plan de formation des bénéficiaires
14. Rapports techniques des diverses études conduites par le projet
15. Rapport d’évaluation à mi-parcours
16. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet
17. Carte indiquant la zone d’intervention du projet

Annexe C : Questions d'évaluation

| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Annexe D : Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :***  | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***3 Satisfaisant (S)2 Minime (M)1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.) |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[3]](#footnote-3)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[4]](#footnote-4)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme opérationnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Membres de l’équipe d’évaluation
* Remerciements
 |
| **ii.** | Résumé* Tableau de résumé du projet
* Description du projet (brève)
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
 |
| **iii.** | Acronymes et abréviations(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[5]](#footnote-5)) |
| **1** | Introduction* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation
 |
| **2** | Description et contexte de développement du projet* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés
 |
| **3** | Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[6]](#footnote-6))  |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet* Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
 |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
 |
| **3.3** | Résultats des projets* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence(\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact
 |
| **4**  | Conclusions, recommandations et enseignements* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
 |
| **5**  | Annexes* TR
* Itinéraire
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
 |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-3)
4. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-4)
5. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-5)
6. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-6)